



**Un partenaire
d'avenir, humain
et présent**



**LIGNES DIRECTRICES D'UN CENTRE DESJARDINS ENTREPRISES
EN MATIÈRE DE PARTENARIAT
(COMMANDITES ET DONNS)**



1. Préambule

Tout centre Desjardins Entreprises est un guichet unique de Desjardins pour les entreprises de sa région et le fruit de la concertation des caisses en regroupement de celle-ci. Ce dernier n'est donc pas une entité légale comme une caisse et ne possède pas les mêmes leviers financiers, afin d'enrichir la vie des personnes et des communautés. C'est le cas du Fonds d'aide au développement du milieu, un levier unique aux caisses pour le développement des communautés.

Ce sont les caisses qui ont pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. Elles s'engagent dans leur milieu en soutenant des projets structurants qui répondent à des besoins communs en complémentarité avec les organismes et institutions du milieu, sans se substituer à différents paliers de gouvernement.

Il est donc important de valider si votre demande ne devrait pas être complétée auprès de la caisse où le compte est ouvert.

2. Raison d'être et objectifs

Un centre Desjardins Entreprises ne possède pas de politique d'investissement comme la caisse, mais a la mission d'accompagner, d'éduquer et de soutenir le développement économique des entreprises. C'est pour cette raison qu'à certaines occasions, il collabore avec différentes organisations en lien direct avec les entreprises dans un souci d'intercoopération. Les ententes sont alors supervisées par le centre Desjardins Entreprises pour les caisses de la région. Il collabore également avec une ou quelques caisses de sa région pour des projets de partenariat touchant plusieurs clientèles à la fois. Des présidences d'honneur peuvent également être autorisées.

Il contribue aussi à véhiculer les valeurs du Mouvement Desjardins en contribuant aux engagements admissibles de ses entreprises membres, soient :

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative
- La solidarité avec le milieu
- L'intercoopération

3. Types de contribution

COMMANDITES

Une commandite est une somme d'argent investie pour réaliser un partenariat d'affaires, une activité, un événement ou un projet en échange d'un bénéfice institutionnel ou commercial. La commandite vise à obtenir une visibilité et une réciprocité d'affaires, afin de rejoindre une clientèle ciblée. Comme il s'agit d'une opportunité d'affaires, chaque contribution s'accompagne d'un plan de mise en valeur définissant des objectifs initiaux, des moyens, un budget et un mode d'évaluation des bénéfices escomptés.



DONS

Les dons constituent une contribution, sous forme d'aide financière, de matériel ou de services, accordée à une organisation à but non lucratif (association, institution, coopérative ou organisme) qui favorise la réalisation d'une activité de développement de l'organisme et une reconnaissance publique du centre. Un don est une contribution qui sert directement la cause qui est associée à l'organisation.

BÉNÉVOLAT

Le centre peut occasionnellement offrir du temps et son expertise grâce à l'implication humaine du personnel.

4. Critères d'admissibilité et de sélection

Pour être admissibles, les entreprises, associations ou organismes admissibles à recevoir un support, doivent:

- Être membre de l'une des caisses en regroupement du centre Desjardins Entreprises;
- Démontrer que le support demandé est en lien avec la mission et les buts du projet présenté;
- Toute demande doit être adressée au centre Desjardins Entreprises à l'aide du formulaire disponible au présent microsite (**nom de l'entreprise ou organisme**), si nécessaire, à défaut de quoi celle-ci ne sera pas examinée.

Il est important de noter que les aides octroyées par le centre ne sont pas récurrentes et que chaque demande sera réanalysée annuellement.

Une demande pourra être jugée inadmissible à une aide si :

- Les fonds servent à des fins politiques ou sectaires;
- Les fonds servent à payer des salaires, des frais courants d'opération, ou combler des déficits;
- Les valeurs de l'entreprise ou l'organisme ne correspondent pas aux valeurs du Mouvement Desjardins;
- La demande est présentée à titre personnel.

5. Procédure de dépôt de projet et d'analyse

Dans un premier temps, on recommande à l'entreprise de communiquer avec son conseiller, directeur de comptes ou ressource du centre pour une évaluation sommaire de la demande. Par la suite, le centre Desjardins Entreprises requiert du demandeur des informations qui varieront suivant l'importance de la demande et l'invitera à remplir le formulaire disponible au présent microsite (**nom de l'entreprise ou organisme**), si nécessaire.

Toute demande incomplète ne sera pas analysée et sera retournée au demandeur pour correction. Elle devra être déposée à nouveau et sera traitée uniquement lorsque tous les documents requis auront été reçus et dans un délai variable selon les instances requises.

6. Révision des lignes directrices

Un centre Desjardins Entreprises peut réviser les lignes directrices au besoin.